

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2023/105

Objet : Vote du Budget Primitif 2023 - Ville

Séance du mercredi 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 18 h 33, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 23 mars 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres  
En exercice : 35  
Présents à la séance : 25  
Excusés représentés : 7  
Absents : 3

\* Arrivé à 18 h 37 avant le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour. A quitté la séance à 21 h 51 avant le vote du point n°12 inscrit à l'ordre du jour

\*\*Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19 h 20 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

\*\*\*A quitté la séance à 19 h 26 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à K. Basseg

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji\*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik\*\*\*, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand

#### Excusés représentés :

Souad Medani à Gregory Gobron, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Jérémie Kawouk à Serge Mercieca, Claude Stillen à Christine Tisserand

#### Absents :

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

**Objet : Vote du Budget Primitif 2023 - Ville**

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
29 mars 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/105

Finances

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants, L 2312-1,

**VU** la délibération n°2023/025 du 13 février 2023 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2023,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la commission Finances en date du 21 mars 2023,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**APRES DELIBERATION**

**APPROUVE** l'équilibre du Budget Primitif 2023 qui se présente comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**TOTAL DEPENSES :** **40 976 054 euros**

Chapitre 011 'Charges à caractère général' :	10 908 269 euros
Chapitre 012 'Charges de personnel' :	25 725 000 euros
Chapitre 014 'Atténuations de produits' :	245 000 euros
Chapitre 65 'Autres charges de gestion courante'	2 364 377 euros
Chapitre 66 'Charges financières' :	748 962 euros
Chapitre 67 'Charges spécifiques' :	22 000 euros
Chapitre 68 'Dotations aux provisions, dépréciations'	115 023 euros
Chapitre 023 'Virement à la section d'investissement'	139 645 euros
Chapitre 042 'Opérations ordre transf. entre sections"	707 778 euros

**TOTAL RECETTES :** **40 976 054 euros**

Chapitre 013 'Atténuation de charges' :	309 000 euros
Chapitre 70 'Produits des services' :	2 707 926 euros
Chapitre 73 'Impôts et taxes' :	7 970 986 euros
Chapitre 731 'Fiscalité locale' :	20 850 477 euros
Chapitre 74 'Dotations et participations' :	8 008 725 euros
Chapitre 75 'Autres produits gestion courante' :	566 344 euros
Chapitre 76 'Produits financiers' :	7 900 euros
Chapitre 77 'Produits spécifiques' :	60 000 euros
Chapitre 78 'Reprises sur amortissements, dépréciations'	81 408 euros
Chapitre 042 "Opérations d'ordre transf.entre sections"	413 288 euros

2023/

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**TOTAL DEPENSES** **16 218 208 euros**

Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' :	5 475 899 euros
Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' hors opérations :	343 467 euros
Chapitre 21 'Immobilisations corporelles hors opérations' :	8 759 595 euros
Chapitre 23 'Immobilisations en cours hors opérations'	0 euros
Chapitre 26 'Participations et créances rattachées' :	10 000 euros
Chapitre 040 'Opérations d'ordre transf.entre sections'	413 288 euros
Chapitre 041 'Opérations patrimoniales'	240 959 euros

Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' :

Opérations d'équipements : **275 000 euros**

➤ Dont Opérations :

« Création de voies partagées »	50 000 euros
« Agrandissement G.Scolaire Orangis »	25 000 euros
« Construction nouveau CTM2 »	100 000 euros
« Renaturation (Axe Seine) »	100 000 euros

Chapitre 23 'Immobilisations en cours' :

Opérations d'équipements : **700 000 euros**

➤ Dont Opération :

« Réhabilitation Gymnase Camus » **700 000 euros**

**TOTAL RECETTES** **16 218 208 euros**

Chapitre 10 'Dotations Fonds divers Réserves' :	1 300 915 euros
Chapitre 13 'Subventions d'investissement' :	4 276 041 euros
Chapitre 16 'Emprunts et dettes assimilées' :	6 501 500 euros
Chapitre 024 'Cessions immobilières'	3 051 370 euros
Chapitre 040 'Amortissement des immobilisations'	707 778 euros
Chapitre 041 'Opérations patrimoniales'	240 959 euros
Chapitre 021 'Virement de la section de fonctionnement'	139 645 euros

**ADOpte** le Budget Primitif 2023 et ses annexes.

**PRECISE** que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

**PRECISE** qu'est annexée au Budget Primitif une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

ADOPTÉ PAR 28 VOIX POUR  
ET 3 ABSTENTIONS  
(Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand)  
ET 1 VOIX CONTRE  
Claude Stillen)

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 11 AVR. 2023

Publié le : 11 AVR. 2023

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Raffalli", written over the official stamp.